

-----  
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE  
-----

**DÉCRET N° 2018- 140 DU 25 AVRIL 2018**

portant nomination au Ministère de l'Eau et des Mines.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2017-506 du 27 octobre 2017 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2018-069 du 12 mars 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Eau et des Mines ;
- sur** proposition du Ministre de l'Eau et des Mines,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 21 mars 2018,

**D É C R È T E :**

**Article premier :**

Les personnes dont les noms suivent sont nommées au Ministère de l'Eau et des Mines dans les fonctions ci-après :

Directeur de Cabinet :

- monsieur **Agnidé E. LAWIN** ;

Secrétaire général adjoint :

- monsieur **Youssouf ABOU** ;

Directeur général de l'Office Béninois de Recherches Géographiques et Minières (OBRGM) :

- monsieur **Evariste AGLI** ;

Directeur général de la Société Béninoise des Hydrocarbures :

- monsieur **Issifou MOUSSA YARI**.

## Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires. Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 25 avril 2018

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



**Marie Odile ATTANASSO**  
Ministre Intérimaire

Le Ministre de l'Eau  
et des Mines,



**Samou SEIDOU ADAMBI**

**AMPLIATIONS** : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MEF 2 ; MEM 2 ; AUTRES MINISTERES 21 ; SGG 4 ; INTERESSES 4 ; JORB 1.